

Avis de l'organisme tiers indépendant relatif à la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

SASU Amalthée
31 Rue Jean-Jacques Rousseau
51100 Reims

A l'associée,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie ») accrédité par le COFRAC validation/vérification sous le numéro 3-2190 dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telles que présentées dans le rapport du comité de mission et relatives à la période allant du 17/11/2022 au 31/03/2024.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification¹ :

- le lien entre la raison d'être inscrite dans ses statuts et l'activité de la société ;
- le lien entre les objectifs sociaux et environnementaux inscrits dans ses statuts et l'activité de la société ;

¹ La société a pour raison d'être :

Inspirer et accompagner, avec intégrité, exemplarité et excellence, ses clients dans leur transformation vers un modèle d'entreprise durable à impact positif.

Et pour objectifs sociaux et environnementaux inscrits dans ses statuts :

- Sensibiliser les entreprises à la RSE et les accompagner dans le déploiement de la démarche
- Contribuer à l'attractivité de son territoire en accompagnant les entreprises locales dans leur transformation
- Faciliter l'accès à l'emploi des jeunes générations
- Privilégier les partenaires locaux dans la réalisation des missions confiées à l'entreprise
- Privilégier les mobilités vertes dans l'exercice des missions de l'entreprise
- Développer une politique de mécénat pour soutenir des projets environnementaux et culturels en France

Référence de l'avis : AM-AMAL-2024-3

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission
Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr
Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

- le suivi de l'exécution de la mission par le comité de mission ;
- les conclusions favorables du comité de mission sur la pertinence des objectifs ;
- la possibilité de vérifier l'exécution des objectifs ;
- le fait que l'entité ait mis en œuvre des moyens adéquats pour chaque objectif social et environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts ;
- le fait que l'entité ait atteint les résultats qu'elle a définis à la fin de la période couverte par la vérification, pour chaque objectif social et environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts ;

Par conséquent,

- la société Amalthée respecte chacune des conditions de l'article L 210-10 lui permettant de faire état de la qualité de société à mission ;
- la société Amalthée respecte les objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donnés pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants :

- Le suivi de l'exécution de la mission par le comité de mission n'est pas inscrit dans les statuts. Néanmoins, la société a opté pour la constitution d'un comité de mission qui a assuré le suivi de l'exécution de la mission et a également eu un rôle de questionnement stratégique.
- Un premier rapport de mission a été rédigé et couvre la période 18/11/2022 au 31/03/24.
- Le rapport de mission ne présente pas réellement l'avis détaillé du comité de mission sur la pertinence et l'ambition des objectifs de la société. Cependant, les entretiens réalisés ont néanmoins permis de recueillir son avis favorable sur la pertinence des objectifs.
- Des moyens conséquents sont déployés au service de la mission au regard de la taille de l'entité.

Préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans le rapport du comité de mission.

Référence de l'avis : AM-AMAL-2024-3

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission
Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr
Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

Limites inhérentes à la préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement...

Responsabilité de l'entité

Il appartient à l'entité :

- de constituer un comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- de sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- de concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs ;
- d'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.

Il appartient au comité de mission d'établir son (ses) rapport(s) en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmise par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

Ce(s) rapport(s) est (sont) joint(s) au rapport de gestion et présenté à l'assemblée chargée de l'approbation des comptes de la société.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et

Référence de l'avis : AM-AMAL-2024-3

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission
Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr
Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

réglementaires, notamment de la norme NF EN ISO/IEC 17029, et des règles déontologiques applicables.

Dispositions réglementaires et textes applicables

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21, A. 210-1 et A. 210-2 du code de commerce, à la norme NF EN ISO/IEC 17029 et à notre programme de vérification² (Programme vérification société à mission Aupeam-A1-v2).

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes, et se sont déroulés de novembre 2024 à décembre 2024 sur une durée totale d'intervention de 2 semaines.

Nous avons notamment mené 5 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, la direction, des membres du comité de mission, des parties prenantes internes et externes.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- d'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisés dans ses statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- d'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux nous l'avons appréciée au regard d'une part, de son activité et d'autre part, des objectifs opérationnels qu'elles a retenus :

² Notre programme de vérification comprend les étapes suivantes :

0. Revue de pré-engagement et lettre de mission
1. Réunion de lancement et planification, prise de connaissance
2. Exécution de la vérification : vérification de la cohérence de la mission
3. Exécution de la vérification : analyse du rôle du comité de mission
4. Exécution de la vérification : vérification de l'exécution de la mission (moyens et résultats)
5. Revue des travaux par le signataire, non-impliqué dans l'exécution de la vérification, et décision
6. Avis motivé et restitution de nos travaux

1. Lien entre la raison d'être et les objectifs sociaux et environnementaux retenus avec l'activité de l'entité
 - Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.
 - Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :
 - les informations disponibles dans l'entité (par exemple, procès-verbaux des réunions du conseil, échanges avec le comité social et économique, comptes rendus ou support des réunions avec des parties prenantes internes ou externes, analyses des risques) ;
 - la feuille de route de société à mission (ou le modèle de mission) et le dernier rapport du comité de mission établi depuis la dernière vérification ;
 - le cas échéant, ses publications (par exemple, plaquette commerciale, rapport de gestion, rapport intégré, déclaration de performance extra-financière, sur le site internet).
 - Nous avons apprécié si la raison d'être et les objectifs sociaux et environnementaux retenus :
 - sont explicites et permettent à un lecteur qui ne connaît pas l'entreprise d'identifier son activité ;
 - permettent de comprendre la contribution de l'entreprise à la société et si l'entreprise est en capacité de maîtriser et d'agir sur ses enjeux sociaux et environnementaux ;
 - se distinguent de ceux des autres sociétés à mission du même secteur ;
 - sont alignés avec le modèle d'affaire de l'entité ; nous avons vérifié notamment que le chiffre d'affaires de l'entité n'est pas déconnecté de sa raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux retenus et que l'évolution du chiffre d'affaires n'est pas potentiellement sans rapport avec sa raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux retenus voire partiellement contradictoire ;
 - sont exprimés avec des termes précis en lien avec l'activité de l'entreprise et non avec des termes génériques.
2. Cohérence et articulation de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux au regard des objectifs opérationnels retenus
 - Nous avons apprécié si :
 - les objectifs statutaires sont cohérents avec la raison d'être, s'ils constituent des leviers pour l'accomplir ou des engagements sur la façon de l'accomplir ;
 - les objectifs opérationnels contribuent à l'atteinte de l'objectif statutaire (ou au respect de l'engagement correspondant) et s'ils sont indispensables pour l'atteindre ;
 - l'atteinte des objectifs opérationnels apportera une preuve convaincante de l'atteinte de l'objectif statutaire ou du respect de l'engagement correspondant ;
 - les objectifs opérationnels sont vérifiables et si les mesures retenues sont cohérentes avec eux.
 - Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité, la cohérence entre :
 - les informations collectées ;
 - la raison d'être et
 - les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous avons vérifié l'existence d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesures de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification, nous avons apprécié si l'entité a mobilisé les moyens adéquats au regard de ses ressources et du plan d'action défini et si les objectifs

Référence de l'avis : AM-AMAL-2024-3

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission
Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr
Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

opérationnels sont cohérents avec les valeurs attendues des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- Prise de connaissance :
 - nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que le rapport du comité de mission ;
 - nous avons échangé avec le comité de mission sur son appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux et, le cas échéant, avec les parties prenantes pour les objectifs qui les concernent. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans le rapport du comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- Moyens mobilisés :
 - par entretien avec l'organe de direction de l'entité, nous avons apprécié les moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
 - nous avons apprécié, au regard de l'évolution des affaires sur la période, l'adéquation de ces moyens et de ceux visant spécifiquement au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires ;
- Sincérité des indicateurs de performance :
 - nous avons vérifié la présence dans le rapport du comité de mission d'indicateurs de performance cohérents avec les objectifs opérationnels et aptes à démontrer leur positionnement sur les trajectoires définies ;
 - nous avons apprécié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs et, notamment nous avons :
 - apprécié le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
 - vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
 - pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
 - mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés s'il y a lieu par des vérifications sur site et au siège de l'entité et couvrent entre 20 et 100% des données utilisées pour le calcul des indicateurs ;
 - apprécié la cohérence d'ensemble du ou des rapports du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.
 - dans le cas où un ou des objectifs sociaux et environnementaux ne sont pas atteints, nous avons pris connaissance des raisons le justifiant, présentées dans le rapport du comité de mission. Au regard du contexte de la société, nous avons apprécié si ces raisons sont liées à des circonstances exceptionnelles, extérieures à l'entité, ne pouvant pas être anticipées au moment où les objectifs opérationnels ont été définis.

Référence de l'avis : AM-AMAL-2024-3

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission
Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr
Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée³ sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Clamart, le : 02/12/2024

L'Organisme Tiers Indépendant,
Aupeam

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Sabadie-Benoit", written over a horizontal line.

Marie Sabadie-Benoit
Directrice

³ L'assurance modérée est le niveau d'assurance requis pour la vérification des objectifs sociaux et environnementaux des sociétés à mission.

Rapport de mission

18/11/2022 au 31/03/24

AMALTHEE

ÉDITORIAL

Une société à mission est une entreprise dont la finalité concilie recherche de performance économique et contribution à l'intérêt général. Il s'agit d'un cadre juridique introduit par la loi PACTE en 2019. Le cabinet de conseil en stratégie durable AMALTHEE a adopté la qualité de société à mission et modifié ses statuts en ce sens en novembre 2022.

Notre entreprise a accompagné depuis sa création des entreprises de toute taille (TPE, PME, ETI et Grands groupes) dans leur transformation.

Nous avons en interne beaucoup investi en 2022 et 2023 pour nous former sur les nouveaux enjeux (climatiques et sociétaux) et proposer les meilleurs accompagnements à nos clients.

Karine Lecomte
Présidente fondatrice
d'AMALTHEE



“Quand j’ai créé mon cabinet de conseil en stratégie durable en mai 2021, j’étais motivée par l’impact que je pourrais voir auprès de dirigeants et d’Equipes dans leur vision stratégique et leur évolution vers des modèles d’entreprises durables et inclusifs.

J’ai à cœur aujourd’hui de sensibiliser et de faire passer à l’action le plus grand nombre.”

SOMMAIRE

**UN CABINET RSE
NATIVE DEPUIS 2021** **04**

QUI SOMMES-NOUS ? **05**

NOS EXPERTISES **06**

HISTORIQUE DE L'ENTREPRISE **07**

NOTRE COMITÉ DE MISSION **08**

**RAISON D'ÊTRE &
OBJECTIFS** **08-09**

NOS OBJECTIFS STATUTAIRES **09**

**NOTRE BILAN SUR LA
RÉALISATION DE NOS
OBJECTIFS** **10-17**

FOCUS APPEL À PROJETS **16**

**LES ATELIERS FRESQUE DU
CLIMAT PRO BONO** **17**

CONCLUSION **18-20**

LE MOT DU COMITÉ **18-19**

PERSPECTIVES **20**

UN CABINET RSE NATIVE DEPUIS 2021

RÉSUMÉ

Le cabinet de conseil

AMALTHEE est né de l'envie d'accompagner avec sincérité, exemplarité et excellence les entreprises sur leur triple transformation environnementale, sociétale et digitale.

Nous proposons avec nos équipes et notre réseau d'experts une approche holistique des enjeux de transformation pour maximiser l'impact de nos accompagnements sur-mesure.

Vision stratégique, Écoute active, Accompagnement sur-mesure, Respect, Professionnalisme et Exigence constituent l'ADN du cabinet de conseil en stratégie durable AMALTHEE.



QUI SOMMES-NOUS ?

Notre siège social est implanté à Reims.
Nous intervenons dans toute la France et aussi à l'international.



• UNE ÉQUIPE ENGAGÉE

Notre équipe dynamique est composée d'un réseau d'experts en digital, en ressources humaines et en développement durable passionnés par leurs domaines et qui partagent nos valeurs.



• LA DIVERSITE NOUS ANIME

Nous sommes fiers de la diversité de nos clients (Secteurs Agro-alimentaire, Industrie, Services, Banques et Assurances, Organisations publiques), démontrant ainsi notre capacité d'adaptation et de personnalisation de nos interventions et enrichissant nos réflexions.



• UNE MISSION

Accélérer la transformation des entreprises et organisation vers des modèles d'affaires durables qui s'inscrivent dans le respect des limites planétaires et des hommes.

NOS EXPERTISES

Nous avons défini 3 domaines d'expertises majeurs :

1. TRANSFORMATION ENVIRONNEMENTALE

Nous concevons des approches systémiques pour accélérer la prise en compte des enjeux environnementaux des entreprises et les aider à construire leur stratégie d'adaptation.



2. TRANSFORMATION SOCIÉTALE

Nous acculturons les entreprises aux enjeux autour de l'inclusion, la diversité, l'égalité des chances et le management responsable parce que les hommes sont pour nous la première richesse d'une entreprise.



3. TRANSFORMATION DIGITALE

Nous accompagnons les entreprises dans leur stratégie de digitalisation en intégrant une approche numérique responsable.



HISTORIQUE DE L'ENTREPRISE AMALTHEE

• MAI 2021

CRÉATION DE L'ENTREPRISE

Basé à Reims, le cabinet de conseil en stratégie durable, AMALTHEE a été fondé en 2021 par Karine Lecomte, ex-Directrice Marketing, Communication & RSE.

• SEPT 2023

LANCEMENT DE L'APPEL A PROJETS

Attachés à notre valeur d'exemplarité, nous lançons un appel à projet à destination des associations de notre territoire Marne Ardennes.

• DEC 2023

ANNONCE DES RÉSULTATS APPEL A PROJETS

Les lauréats de notre Appel à projet sont la JCE des Ardennes et Cultures du coeur Champagne Ardenne.

• NOV 2022

SOCIÉTÉ À MISSION

Nous avons décidé en novembre 2022 de devenir société à mission pour aller plus loin encore dans nos engagements, notre impact positif et inspirer ainsi les entreprises que nous accompagnons sur le chemin de la société à mission.

• NOV 2023

CEM GRAND EST

Notre Présidente Karine Lecomte devient ambassadrice de la Communauté des entreprises à mission pour la Région Grand Est.

NOTRE COMITE DE MISSION 2023



Karine Lecomte

*Présidente fondatrice
d'AMALTHEE*



Elier Sasportas

*Etudiant à la Web School
Factory et alternant chez
AMALTHEE*



Catherine KARYOTIS

*Professeur en finance
durable à NEOMA et
Responsable du programme
GMP de NEOMA (Executive
Education)*



Eric Bohn

*Président du
cabinet de
Recrutement
EURO
CONSULTING
CARRIERES*

**Anna
Zalewski**

*Etudiante
MEDIASCHOOL
Reims engagée
sur les enjeux
de transitions*



RAISON D'ÊTRE

NOTRE RAISON D'ÊTRE

« Inspirer et accompagner, avec intégrité, exemplarité et excellence, nos clients dans leur transformation vers un modèle d'entreprise durable à impact positif. »

NOS OBJECTIFS STATUTAIRES

1. Sensibiliser les entreprises à la RSE et les accompagner dans le déploiement de la démarche

2. Contribuer à l'attractivité de notre territoire en accompagnant les entreprises locales dans leur transformation

3. Faciliter l'accès à l'emploi des jeunes générations

4. Privilégier les partenaires locaux dans la réalisation des missions confiées à notre entreprise

5. Privilégier les mobilités vertes dans l'exercice de nos missions

6. Développer une politique de mécénat pour soutenir des projets environnementaux et culturels en France

OBJECTIF N°1

**SENSIBILISER LES ENTREPRISES
À LA RSE ET LES ACCOMPAGNER
DANS LE DÉPLOIEMENT DE LA
DÉMARCHE**

Nous avons accompagné depuis notre création plus de 10 organisations dans leur démarche RSE



OBJECTIF N°2

CONTRIBUER À L'ATTRACTIVITÉ DE NOTRE TERRITOIRE EN ACCOMPAGNANT LES ENTREPRISES LOCALES DANS LEUR TRANSFORMATION

Notre Présidente a été l'une des premières ambassadrices REIMS LEGEND'R. Elle a participé en 2021 aux ateliers de définition de la nouvelle marque du territoire. Nous avons accompagné sur notre territoire Champagne Ardenne une dizaine d'organisations :

**samm
trad_ing**

GRUPE
AUDEO
ASSURANCES & SERVICES

mondi



INNOVACT

Baret



OBJECTIF 3

FACILITER L'ACCÈS À L'EMPLOI DES JEUNES GÉNÉRATIONS

Le cabinet AMALTHEE a recruté deux alternants depuis sa création en 2021.

Notre Présidente intervient par ailleurs dans plusieurs écoles de commerce pour transmettre ses connaissances sur les thématiques Marketing, Communication et RSE.

Les écoles partenaires en 2023 ont été NEOMA, Groupe TALIS, MEDIASCHOOL et le CNAM.

QUELQUES CHIFFRES SUR L'INSERTION DES JEUNES GÉNÉRATIONS



Les rôles principaux d'une entreprise selon les jeunes :

créer de l'emploi et embaucher des gens (51 %), donner les moyens aux salariés de s'épanouir au travail (41 %), contribuer au bien-être des salariés (36 %), favoriser l'égalité et la diversité (32 %), soutenir des causes sociales et environnementales (30 %).



36 %

des jeunes de
18-24 ans

estiment que l'entreprise
ne donne pas assez de
place à la parole et à la
participation des salariés



29 %

critiquent le
management

pour le manque de
confiance et d'autonomie
accordé aux salariés



41 %

des
démissions

sont des jeunes salariés de
moins de 24 ans au cours des
24 derniers mois et qui ont
des attentes spécifiques en
termes d'engagement et de
loyauté envers leur entreprise.

OBJECTIF N°4

PRIVILÉGIER LES PARTENAIRES LOCAUX DANS LA RÉALISATION DES MISSIONS CONFIÉES À NOTRE ENTREPRISE

Nous avons à cœur de développer des partenariats locaux en lien avec la Dimension Ancrage locale de la RSE

En ligne avec cet objectif statutaire, nous avons développé un écosystème de partenaires locaux pour accompagner au mieux nos clients.

PARTENARIATS CONCLUS EN 2022 :



PARTENARIATS CONCLUS EN 2023 :



RÉSULTATS 2023 : 4 COLLABORATIONS RÉALISÉES

OBJECTIF N°5

PRIVILÉGIER LES MOBILITÉS VERTES DANS L'EXERCICE DE NOS MISSIONS

AMALTHEE, une entreprise présente à la fois à Paris et à Reims, reconnaît l'importance de réduire les déplacements professionnels pour minimiser leur empreinte environnementale. Consciente de l'impact significatif des trajets sur l'environnement, elle s'engage à adopter une approche plus réfléchie et responsable en matière de mobilité.

Ainsi, AMALTHEE limite l'utilisation de la voiture au profit du train et des transports en commun. Cette transition vers des modes de déplacement plus durables s'inscrit dans une démarche globale RSE.

Au sein du cabinet AMALTHEE, nous n'avons pas de voiture de fonction. Nous avons par contre acquis un vélo électrique que nous privilégions pour nos déplacements de courte distance. Nous utilisons sinon les transports en commun (Trains, Tram, Bus) quand c'est possible et quand nous n'avons pas d'autre solution des services d'auto partage.

OBJECTIF N°6

Développer une politique de mécénat pour soutenir des projets environnementaux et culturels en France

01. Contexte

AMALTHEE a lancé un appel à projets dans le cadre de son engagement envers la transformation durable, visant à soutenir des initiatives locales dans les départements de la Marne et des Ardennes. En mettant l'accent sur la culture, le numérique responsable et l'environnement, l'entreprise a démontré son attachement à son territoire et à sa communauté. Intégré dans sa politique RSE, cet appel reflète un engagement concret envers la création de valeur sociale et environnementale. Le processus de sélection, rigoureux et transparent, impliquant un jury interne et externe, garantit un soutien adapté aux projets alignés sur les besoins locaux.

Durée 02.

Du 18 Septembre au 20 Novembre 2023

03. Participants

Le jury était composé de :

Karine Lecomte - Catherine KARYOTIS - Elior Sasportas - Anna Zalewski - Eric Bohn

Les candidats :

JEUN'EVENTS 51, AD ALTUM, Des idées plein la terre , PASTEL, MJC intercommunale d'Aly, Vél'Oxygène, Sonopopee, Z'Production, Impulso Emmaüs Connect Fondateur Abbé Pierre, Atelier Hyperespace, Association des Champagnes Biologiques (ACB), Association Amatéi, Association TRAC, Akadêmia, USEP REIMS, Association Grappes d'Artistes, L'Alba Riva, Compagnie lyrique Les Monts du reuil, Impact Language Institute, ENRES 51 - RESSOURCERIE RECUP'R, LA MAISON DE L'HABITAT REIMS, Cactus, L'Eventail..., Association des Maisons de quartier de Reims, BRONCA, CENTRE RESSOURCE REIMS, Art & Jazz dans ma cour, Jeune Chambre Economique en Ardenne, Tous en Scène, Cultures du Coeur Champagne-Ardenne

Finalités de l'Appel à projet 04.

Le but de cet appel à projet lancé par AMALTHEE est double. Tout d'abord, il vise à soutenir et valoriser les initiatives locales porteuses d'impact positif sur le territoire des départements de la Marne et des Ardennes. En ciblant spécifiquement les associations œuvrant dans les domaines de la culture, du numérique responsable et de l'environnement, le deuxième objectif est de catalyser un changement durable dans ces secteurs clés.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Sélection de projets innovants dans la culture, le numérique responsable et l'environnement, démontrant le potentiel créatif des associations locales.
- Impact positif sur les départements de la Marne et des Ardennes, améliorant la qualité de vie et préservant l'environnement.
- Renforcement des partenariats locaux pour des objectifs communs durables.
- Intégration dans la politique RSE d'AMALTHEE, promouvant les bonnes pratiques auprès des entreprises.
- Sensibilisation et mobilisation de la communauté autour du développement durable et de la responsabilité sociale.



FOCUS APPEL A PROJETS A DESTINATION DES ASSOCIATIONS

AMALTHEE a lancé un appel à projets en septembre 2023, démontrant ainsi son engagement profond envers le soutien de l'ESS et des initiatives de son territoire. Cet appel à projet visait à soutenir les initiatives dans les domaines culturel, numérique responsable ou environnemental. Chaque étape a été préalablement définie garantissant la sélection des projets les plus pertinents et prometteurs.

01. Lancement de l'appel à projets

L'appel à projets a débuté le 18 septembre 2023, avec la mise en place de critères clairs et précis pour guider les soumissions. Ces critères ont été minutieusement élaborés pour refléter les valeurs et objectifs de l'entreprise en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Stratégie de communication 02.

Pour maximiser la visibilité et encourager la participation des acteurs locaux, AMALTHEE a déployé une stratégie de communication multi-canaux, incluant les réseaux sociaux, le site web de l'entreprise et des communiqués de presse adressés aux médias locaux.

03. Soumissions et évaluation

La période de soumission des candidatures, clôturée le 6 octobre 2023, a suscité une mobilisation significative des associations locales. Un processus rigoureux d'évaluation et de présélection a été entrepris, avec 5 associations sélectionnées parmi les 31 candidatures reçues.

Entretiens et sélection des finalistes 04.

Des entretiens ont été menés avec les représentants des associations présélectionnées, permettant d'évaluer la capacité des projets à être mis en œuvre avec succès. Deux finalistes, Cultures du Cœur Champagne Ardenne et la Jeune Chambre économique en Ardenne, ont émergé comme ayant un fort potentiel d'impact positif.

05. Annonce des résultats et démarrage du partenariat

L'annonce des résultats le 20 novembre 2023 a marqué le début du partenariat avec les associations sélectionnées.

LES ATELIERS FRESQUE DU CLIMAT PRO BONO

Notre Présidente s'est formée à l'animation de la Fresque du climat en mai 2021 .

Elle a à cœur de sensibiliser le plus grand nombre au dérèglement climatique et propose des ateliers Fresque du Climat pro bono.

Elle a ainsi organisé les Fresques du climat suivantes :

Fresque du climat auprès d'une classe de collégiens du Collège Notre Dame à Reims en mai 2023

Fresque du climat auprès d'entrepreneurs en partenariat avec l'espace de coworking COCO WORKING en mars 2023

Fresque du climat auprès des ambassadeurs REIMS LEGEND'R en septembre 2023

Fresque du climat auprès de dirigeants marnais en partenariat avec l'agence AXA BRION DUMOULIN en octobre 2023

Fresque du climat auprès de seniors de la Résidence DOMITYS à Bezannes

L'AVIS DU COMITÉ

" Notre cabinet de recrutement est fier d'être partenaire du cabinet de conseil en stratégie AMALTHEE. Quand sa présidente Karine Lecomte m'a proposé de rejoindre le Comité de mission de l'entreprise, j'ai accepté avec plaisir conscient que les entreprises doivent aujourd'hui travailler en coopération et réinventer leurs modèles d'affaires. La participation aux réunions du Comité m'a ouvert à la société à mission et fort de mon ancrage sur le territoire de Champagne Ardenne, je peux partager mes retours d'expérience pour aider AMALTHEE dans son développement. "



Eric Bohn

Président d'Euro Consulting Carrières

"La société s'éveille de plus en plus aux enjeux que représente la transition. Aujourd'hui plus que jamais je trouve essentiel de se questionner sur l'impact qu'ont nos actions sur le monde qui nous entoure, sa société et son environnement.

Je suis heureuse de collaborer auprès de Karine dans cette belle aventure qu'est la société à mission afin de donner de la voie à Amalthée et au rôle formateur qu'elle porte auprès des entreprises volontaires de changer."

Anna Zalewski

Etudiante Mediaschool



L'AVIS DU COMITÉ



""La raison d'être est importante mais la société à mission est un engagement qui la dépasse.

Être membre du comité de mission confère un rôle fondamental sur le plan société.

Veiller à la mission d'un cabinet de conseil qui lui même assiste les entreprises participe de l'utilité de chaque structure et organisation à développer une société plus solide, plus juste et inclusive pour affronter les transformations actuelles et futures.

C'est la raison pour laquelle il me semble indispensable d'être acteur ! Je suis ravie d'être membre du comité de mission du cabinet de conseil AMALTHEE"

Catherine Karyotis

CONCLUSION & PERSPECTIVES

“L’urgence climatique actuelle et les nouvelles attentes des collaborateurs et de la société civile au global obligent les organisations à se réinventer.

Je suis très fière avec mon cabinet de conseil AMALTHEE et l’écosystème créé de contribuer à faire avancer la transition vers des modèles d’affaires plus durables.

Avoir choisi d’être société à mission, c’est aussi faire partie des sociétés pionnières et montrer le chemin. En tant qu’ambassadrice de la Communauté des Entreprises à mission pour le Grand Est, je peux aussi sensibiliser et faire ce travail d’éveil des consciences à l’échelle de mon territoire.

L’ambition d’AMALTHEE est de continuer à sensibiliser la diversité des parties prenantes et d’accompagner sur le chemin parfois difficile et toujours exigeant de la transformation.

Nos réflexions et actions se poursuivront en 2024 et 2025 sur les sujets suivants :

- nouveaux modèles d’affaires
- Création de nouvelles coopérations (Ex : CEC Grand est 2025, ...)
- Poursuite des partenariats avec les acteurs de l’ESS
- Test de nouvelles modalités d’organisation du travail (passage semaine de 4 jours en 2025).”

Karine Lecomte
CEO & founder AMALTHEE

www.amaltheeconsulting.com